

Vers une budgétisation verte ?

28 septembre 2023

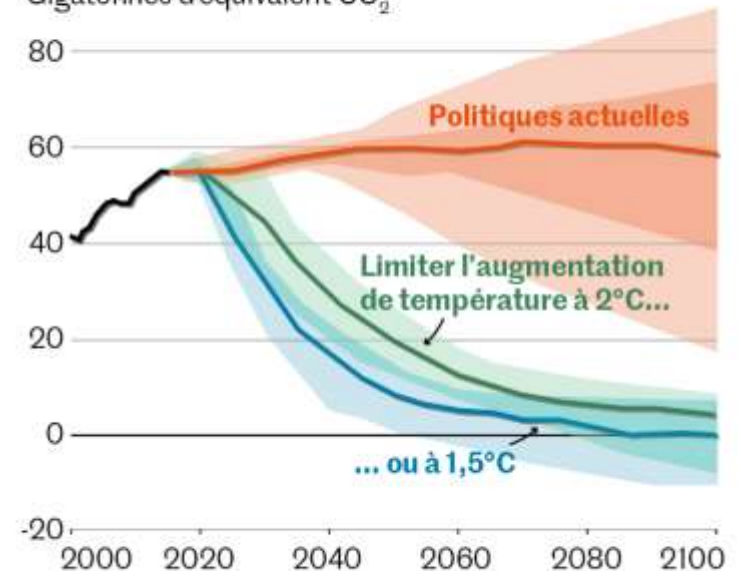


Agir en faveur de la transition écologique : un enjeu majeur pour les politiques locales

- L'enjeu climatique est désormais partagé et la France n'est aujourd'hui pas sur la bonne trajectoire pour respecter ses engagements.
- La mise en œuvre de la transition écologique implique fortement l'échelon territorial et suppose de territorialiser les politiques environnementales et leurs objectifs. « la transition écologique sera locale ou ne sera pas » Elisabeth Borne
- Les collectivités territoriales financent 52% des dépenses publiques d'investissement, plus de 70% en intégrant l'ensemble des APUL.
- Une nécessité de pilotage de l'action publique locale
- Une attente forte des citoyens : selon l'étude Ifop de février 2023, 55% des Français estiment que les pouvoirs publics n'en font pas assez pour réduire leur empreinte carbone

limiter l'augmentation de la température à 1,5°C ou à 2°C implique une action immédiate

Emissions nette globale de gaz à effet de serre
Gigatonnes d'équivalent CO₂



Source : GIEC, « Climate change 2023 Synthesis Report, Summary for Policymakers »

Infographie Le Monde

... et probablement à court terme dans le cadre de la PLF

- **Cadre européen normatif: le CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)**
- **Obligations existantes en matière d'information extra-financières pour certaines entreprises : à partir du 1/1/24 pour les grandes entreprises satisfaisant au moins deux des trois critères suivants : < 250 salariés, 40 M€ de chiffre d'affaires net, 20 M€ de total du bilan.**
- **Pour les CT: le RADD, Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables**
- **Le développement des aides conditionnées à des critères « éco-responsables »**
- **... des obligations qui par capillarité vont nécessairement s'étendre à l'ensemble des acteurs publics et privés**
- **Une annexe Budget vert ?**

Etude qui permette de faire un état des lieux à la fois du développement des « budgets verts » mais aussi d'outils plus opérationnels (ex: SPASER, eco-conditionnalité, financements verts,...)

Budget Vert, mais de quoi parle-t-on ?

Une **analyse** du budget qui permet de déterminer dans quelle mesure les différentes dépenses prévues sont favorables ou non à la transition écologique. Il s'agit donc d'une évaluation de **l'impact environnemental du budget**.

L'intérêt de cette démarche est de **mesurer la performance** du budget par rapport aux objectifs de la structure. Il doit permettre, **dans la durée, d'améliorer la performance et d'orienter la transition écologique**.

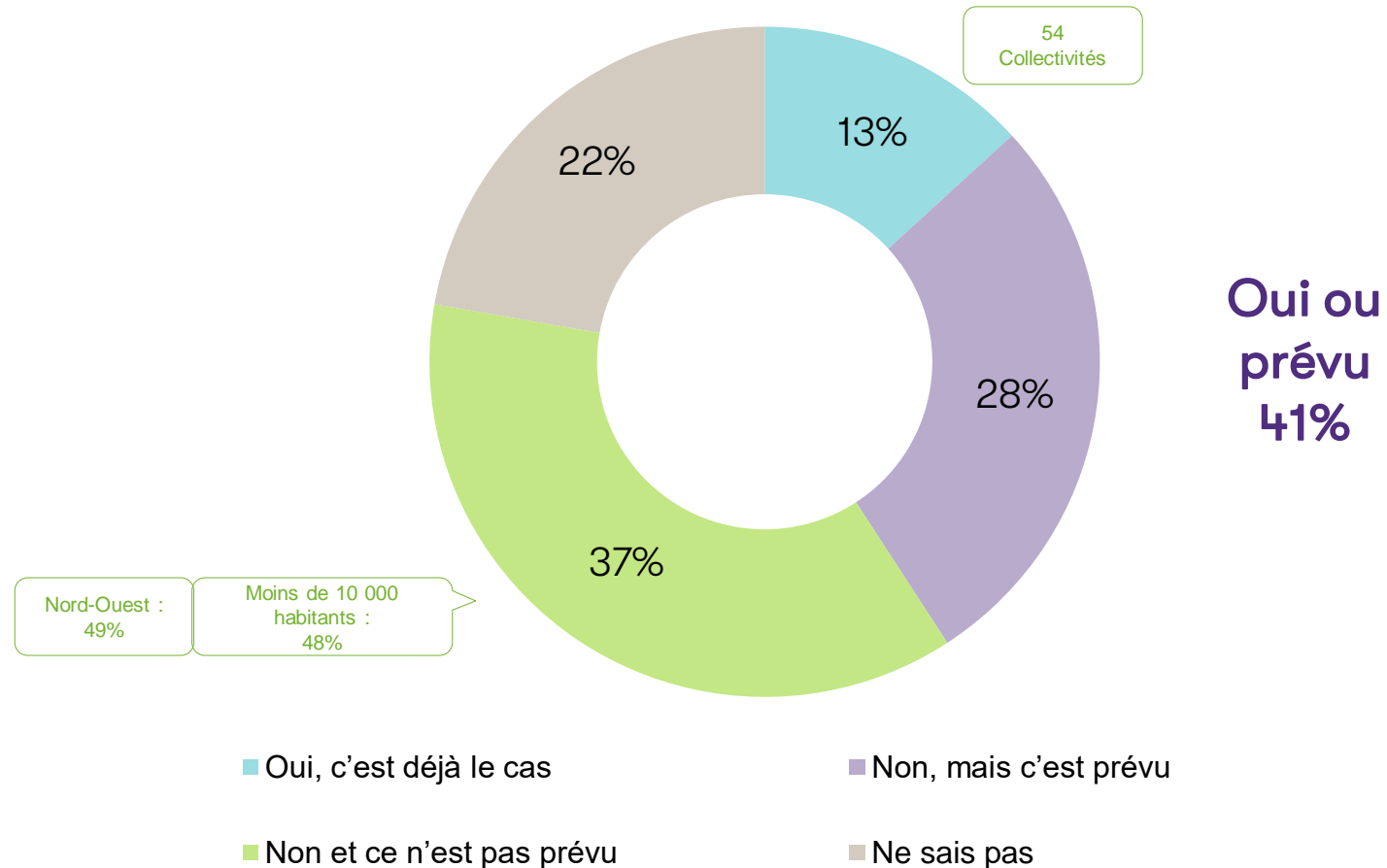
Un budget vert, ce n'est donc pas...

- › Un budget (!)... mais **une analyse extra-financière** des dépenses de la structure, qui se rapproche des critères ESG (« environnement, social, gouvernance »)
- › Un **budget Climat** qui regroupe le budget des actions dédiées à l'un des aspects de la transition écologique

Budget Vert, mais de quoi parle-t-on ?

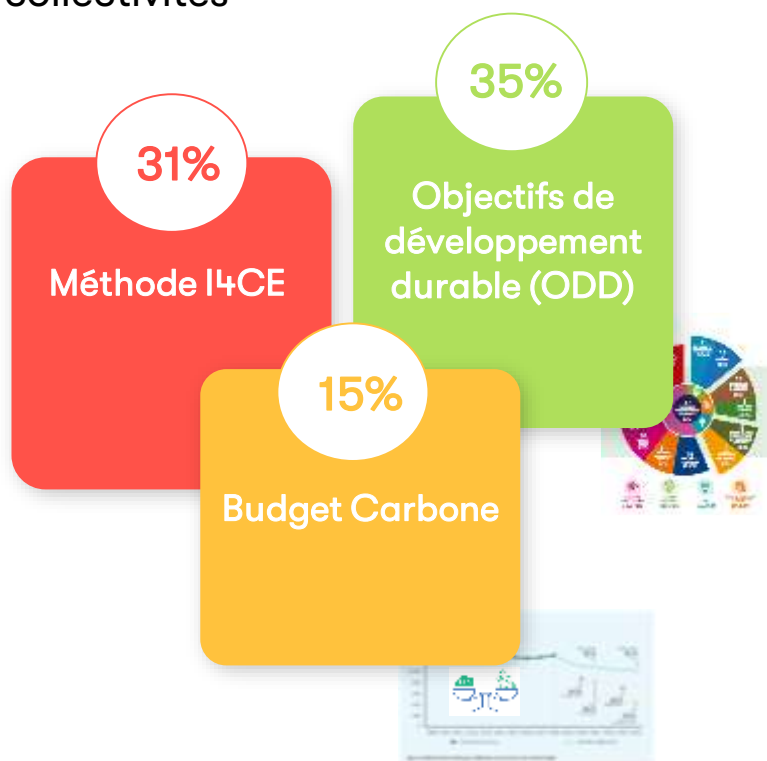
- Contribuer aux transitions nécessite une démarche collective. Elle doit être diffusée au sein de chacun des territoires et chacune des strates de collectivités
- En même temps, le budget vert rend encore plus complexe la décision. La mesure budget vert s'inscrit à la fois dans une logique de performance et stratégique
 - › La contribution environnementale peut être corrélée à la performance (moins de consommation d'énergie)
 - › Et en même temps, elle peut révéler la difficulté de la décision politique. Une même dépense peut être favorable à l'atténuation et défavorable sur la biodiversité (exemple financement de nouvelles lignes de train pour une région)
 - › Et enfin ce nouvel axe décisionnel nécessitera une pédagogie des arbitrages
 - Continuité des politiques publiques obligatoires non favorables parfois (ou neutre)
 - Soutenabilité financière de la collectivité
- Le budget vert nécessite de poser ses objectifs et ses priorités qui ne seront par définition pas les mêmes à court terme. L'enjeu étant d'arriver à l'objectif à horizon 2050

13% de collectivités >3 500 habitants ont mis en place une démarche de budgétisation verte, 28% l'envisage à court terme

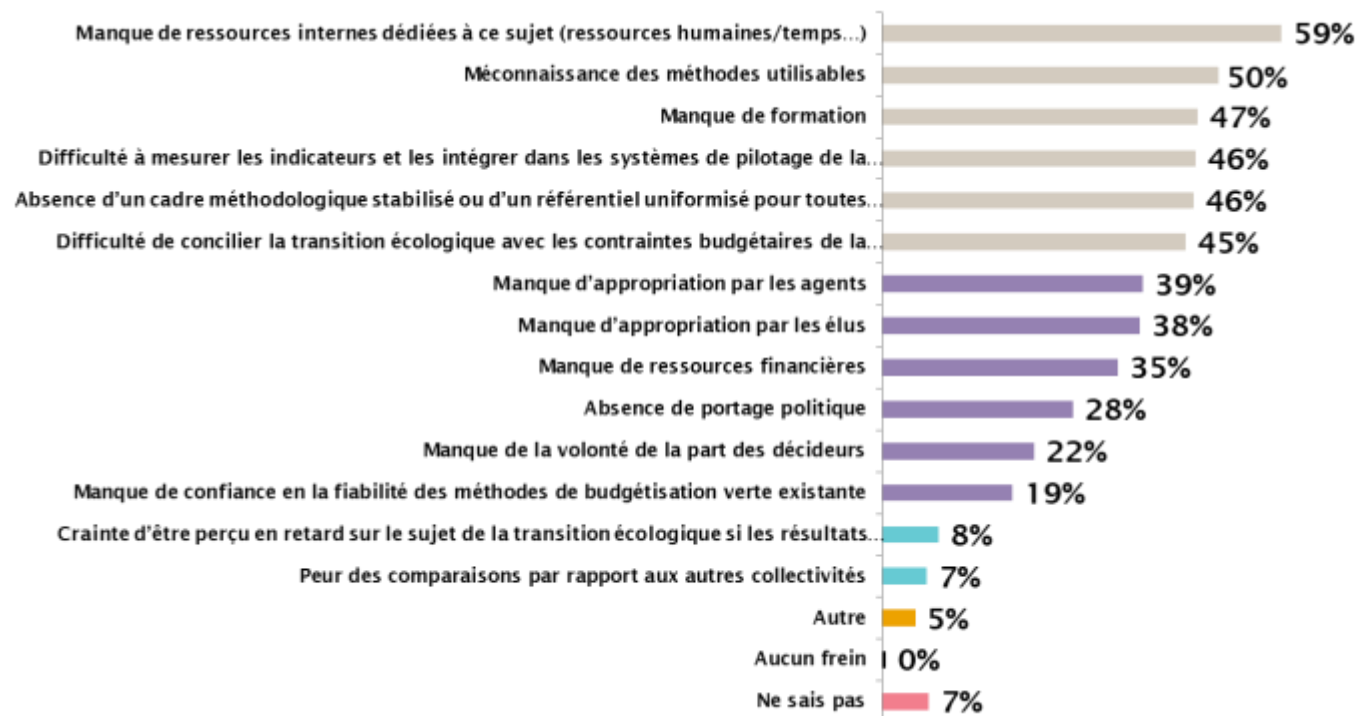


L'évaluation environnementale du budget : une absence de référentiel stabilisé

Méthodes les plus utilisées par les collectivités



Des outils jugés complexes à déployer : Un degré de complexité évalué à **6/10** en moyenne par les collectivités qui ont mis en œuvre



Le climat : une priorité commune nécessitant d'accélérer les actions au niveau territorial

En partenariat
avec 

LES ENJEUX

- Mieux piloter les actions et les réajuster au fil de l'eau pour atteindre ses objectifs
- Souligner les résultats obtenus et les efforts collectifs
- Répondre aux exigences réglementaires de plus en plus ambitieuses
- Satisfaire les attentes grandissantes des citoyens qui demandent à leurs dirigeants de mettre en place des politiques comparables avec les objectifs climatiques

72%

des élus et responsables de collectivités jugent que la budgétisation verte favorise la transition écologique

Vers une généralisation de l'achat/investissement durable et responsable

61%



déploient déjà une politique formalisée d'investissements /achats responsables

72%



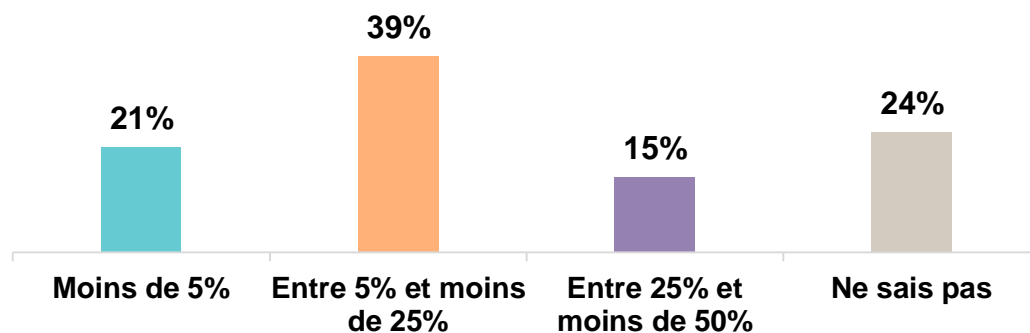
D'ailleurs ... prévoient d'augmenter la part des achats responsables en matière environnementale par rapport à l'ensemble de leurs dépenses

61%



De plus, ... font appel à des subventions environnementales de l'Etat et des fonds verts pour financer ces investissements

Il reste du chemin à parcourir car la part des achats durables reste majoritairement marginale



Des outils qui nécessitent d'être consolidés et mesurés

...une stratégie de monitoring de la consommation énergétique de son patrimoine bâti

...une politique d'achats responsables auprès de ses fournisseurs

...une stratégie numérique responsable

...une politique d'éco conditionnalité des aides/ subventions versées sur la base de critères environnementaux

Des actions déjà déployées au sein des territoires

Une préoccupation bien inscrite dans les esprits : soutenabilité de politiques publiques dans un sens à la fois budgétaire et environnemental

Domaines dans lesquels les collectivités agissent le plus dans leur politique d'investissements ou d'achats responsables :



Rénovation énergétique des bâtiments – 82%



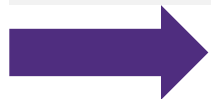
Mobilité (douce, décarbonation de la flotte de véhicule...) – 73%



Alimentation et fournitures courantes – 70%



Les collectivités font preuve d'un engagement important en matière d'investissements et d'achats responsables et ont mis en place diverses initiatives pour y parvenir, notamment en matière de surveillance de la consommation énergétique de leur patrimoine bâti, de politique d'achats responsables auprès de leurs fournisseurs et de numérique responsable. Cependant, on constate au travers de ces résultats un besoin crucial d'accompagnement pour réussir la mise en place d'une stratégie de budgétisation verte efficace.



Des périmètres prioritaires au regard de l'atténuation

Instaurer des processus structurants au sein de la collectivité

En partenariat
avec 

Les freins rencontrés lors du déploiement d'une stratégie de budgétisation verte :

-  Acculturation
-  Méthodologie
-  Outil de mesure intégré
-  Ressources
-  Contraintes budgétaires

Vers un outil de partage d'aide à la décision dans une logique d'amélioration continue :

Effectivité du périmètre

Mesurable

Cohérence

Amélioration continue

Transparence

Simplicité

Instaurer des processus structurants au sein de la collectivité

Une méthodologie pragmatique pour avancer vers l'évaluation environnementale du budget et garant à terme d'arbitrage pertinent :

1. **Arrêter les objectifs** de la démarche → Quelles dimensions de l'impact environnemental veut-on analyser ?
2. **Choisir un référentiel de « base » en fonction des objectifs fixés** → S'appuyer sur un référentiel existant (capitalisation) et le compléter progressivement.
3. **Définir le périmètre / étendue du projet**: ensemble des dépenses & recettes, dépenses, investissement / fonctionnement tout en actant qu'une partie des dépenses et recettes devront être classées en « à approfondir »
4. **Acter ce premier travail de budgétisation verte comme un point 0**, dans une logique d'amélioration au fil des exercices budgétaires

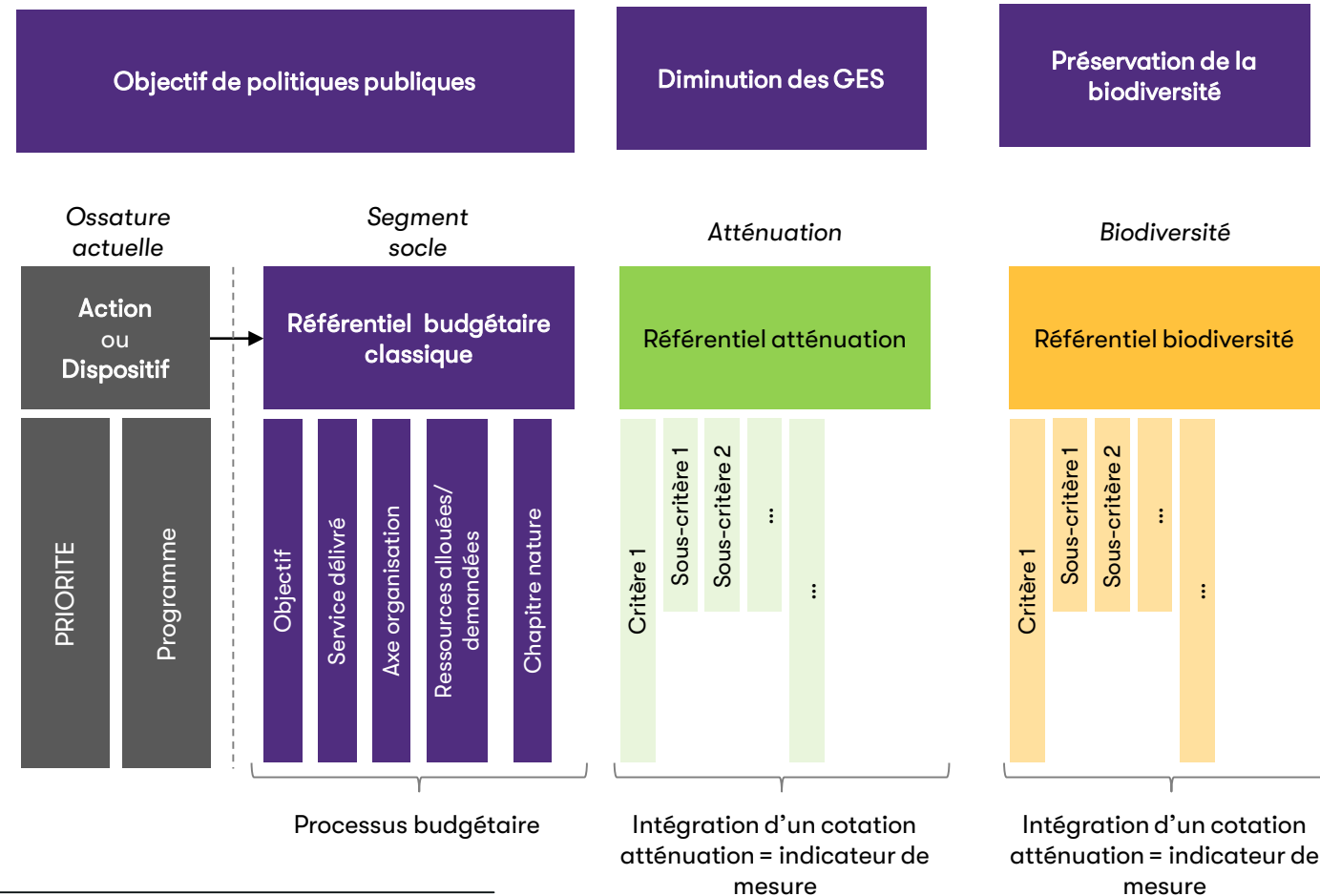
Un outil d'aide à la décision permettant d'enrichir **le contenu de l'arbitrage budgétaire, en dépassant le seul critère de la faisabilité financière** pour y adjoindre un critère d'impact environnemental = une grille d'analyse de revues des dépenses dans un objectif de verdissement

Un enjeu à définir **ses propres priorités et objectifs** qui seront différents d'un territoire à l'autre et d'une collectivité à l'autre

Des objectifs et décisions tenant compte de la soutenabilité financière

Un nouveau critère à intégrer aux processus structurants

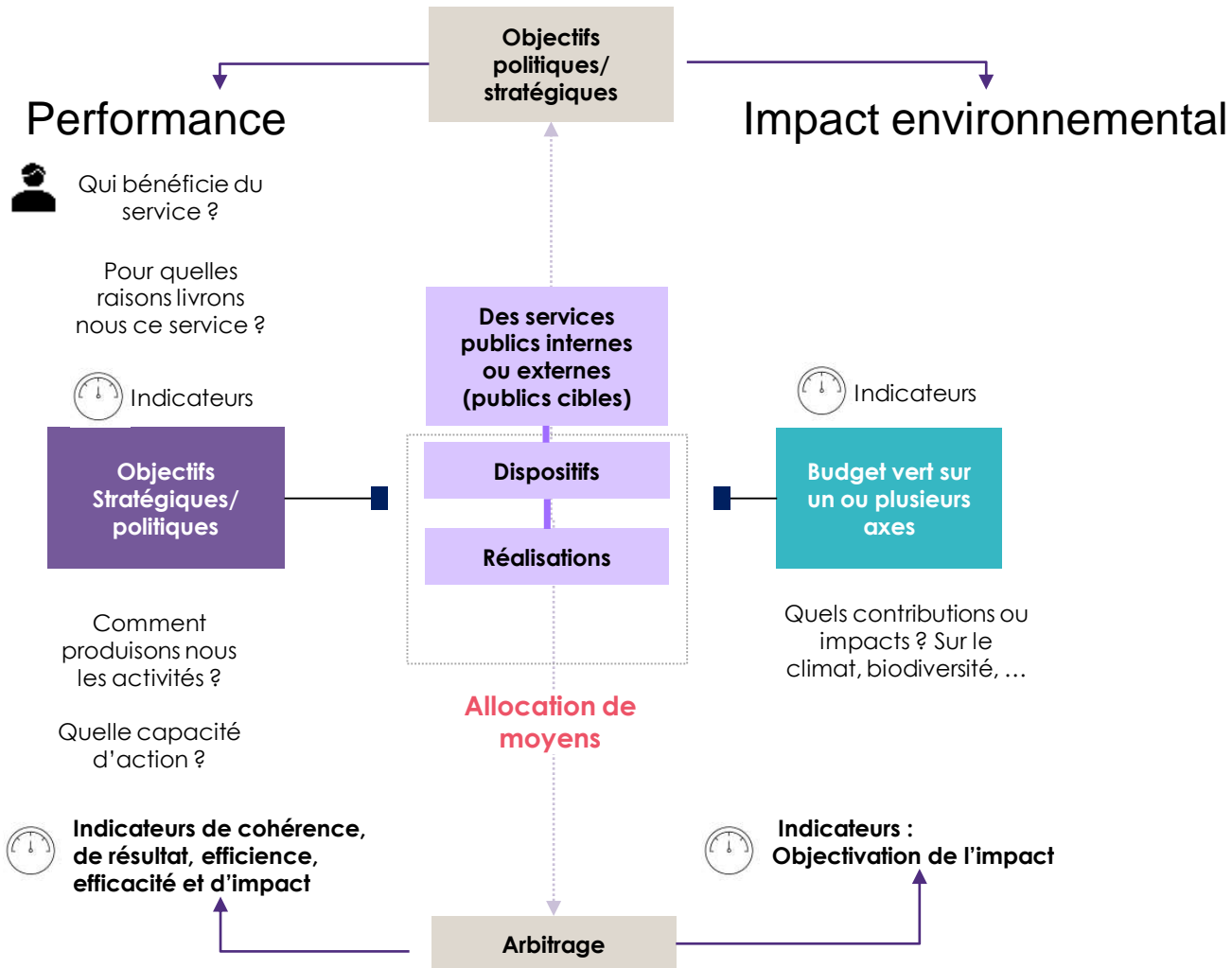
Une nouvelle donne à intégrer dans le processus budgétaire sans en alourdir sa démarche



Se doter d'outils opérationnels permettant d'objectiver ses impacts sur le territoire, de comprendre le changement ainsi que les transformations opérées et d'orienter en conséquence ses choix futurs, notamment en termes d'investissement.

Cette démarche doit donc être un moyen de faciliter les dynamiques d'arbitrage et de priorisation en intégrant pleinement la dimension environnementale aux orientations structurantes de la collectivité.

Un référentiel intégré, partagé et porteur de sens au regard des objectifs



66
99

Evaluer, c'est être capable de **mesurer des effets** et de s'assurer que les effets escomptés sont **alignés aux objectifs fixés**

Disposer d'outils pragmatiques, agiles et porteurs de sens

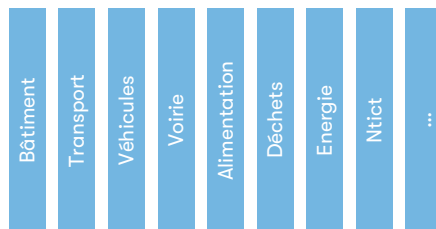
Le référentiel adapté aux politiques et adossé à un système de mesure

Référentiel budgétaire

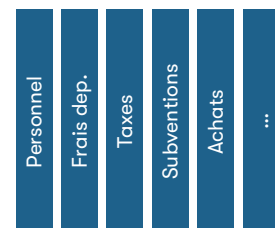
Entrée nomenclature



Entrée politiques publiques



Analyse transversale



Diminution des GES

Préservation de la biodiversité

Référentiel

Objectifs atténuation/adaptation/biodiversité

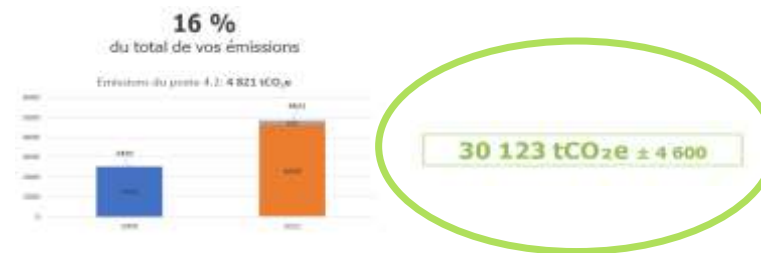


Qualification de la dépense



Indicateurs

Mesure au regard de hypothèses structurantes et des objectifs de la collectivité



AA

D

N

PF

TF

- **Classification** des dépenses sur une échelle d'impact
- **Evaluation** de l'impact au regard d'hypothèses structurantes et personnalisées
- **Plan de réduction des impacts environnementaux** de la dépense dans une logique dynamique et contributrice de la collectivité

Concevoir, faciliter, concrétiser

Budget vert 2024

Assurer une appropriation par les directions des enjeux et de la méthodologie budget vert

Définir des mesures pertinentes en assurant une opérationnalité et continuité de la méthode utilisée

Déployer des actions permettant une mesure plus pertinente pour anticiper le budget vert 2025

Garantir un budget 2024 sur un périmètre sans doute restreint mais opposable

Budget vert 2025 et suivants

Une conception du budget vert comme un outil d'aide à la décision

Intégrer la composante développement durable dès l'élaboration, l'évolution des différentes politiques publiques

Mesurer la contribution de la collectivité au développement durable du territoire sur la base d'éléments objectifs et mesurables d'une année sur l'autre

Concevoir, faciliter, concrétiser

Les premiers retours

- Garantir un portage au plus haut niveau (politique et administratif) de l'organisation
- Arbitrer sur le niveau de granularité souhaité au regard des objectifs fixés – dépasser une logique de norme pour permettre l'adaptation et la soutenabilité
- S'inscrire dans une logique pluriannuelle de mesure des progrès

- Une démarche porteuse de sens qui fait rapidement l'adhésion si elle est participative
- Former aux outils et embarquer les équipes en inscrivant le budget dans une logique dynamique
- Co-produire une feuille de route des actions et manière de rendre le service public = être acteur du changement

- Positionner, à terme, les critères environnementaux comme un axe décisionnel et du dialogue de gestion au cœur des processus de l'organisation



www.grantthornton.fr



Grant Thornton France

Membre français de Grant Thornton International Ltd. Société Anonyme d'Expertise-Comptable et de Statutory audit inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile de France et membre de la Compagnie régionale de Paris.

RCS Paris B 632 013 843 • TVA intracommunautaire FR 01 632 013 843 - APE 6920Z
•Siège social : 29 Rue du Pont 92600 Neuilly sur Seine

©2020 Grant Thornton International Ltd. All rights reserved.

Contactez nos experts Secteur Public
spt@fr.gt.com